

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Pétition relative au changement des exigences d'entretien hivernal entre  
Manic-2 et Manic-5 sur la route 389

---

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 17 mars 2015 par le député de René-Lévesque, monsieur Marjolain Dufour, demandant au ministère des Transports d'allouer les fonds nécessaires à l'entretien de la route 389 pour la rendre sécuritaire pour tous les usagers et afin d'éviter les fermetures de route inutiles et des accidents évitables.

Dès 2005, la Direction de la Côte-Nord (DCN) du ministère des Transports (MTQ) a entamé une réflexion sur les résultats réellement obtenus avec un entretien pour une route partiellement dégagée (niveau 2) sur la route 389. Au printemps 2012, la DCN a obtenu les résultats de l'étude externe *Analyse des modes de gestion en viabilité hivernale et de leurs résultats sur la route 389*. L'expérience sur le terrain ainsi que les résultats de l'étude ont démontré que les efforts déployés pour l'obtention d'un niveau 2 créaient des pièges sur la chaussée :

...2

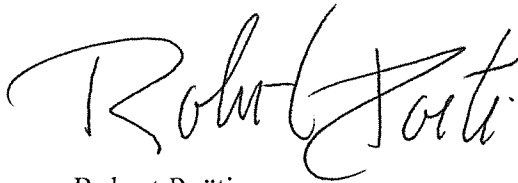
- Présence de gadoue dans les courbes qui occasionne des pertes de contrôle;
- Utilisation des techniques pour atteindre un niveau 2 combinée à un débit de circulation trop faible qui fait en sorte que la glace revient prématurément.

En tenant compte des observations sur le terrain, des résultats de l'étude et du débit journalier hivernal, la DCN a pris la décision d'ajuster le niveau de service de cette route (niveau 3) entre Manic-2 et Manic-5. La circulation sur fond de neige durcie, le traitement mécanique de la chaussée et l'application d'abrasifs sont des méthodes d'entretien mieux adaptées aux particularités de la route 389. Le MTQ s'assurera évidemment que l'entrepreneur respecte les exigences d'entretien prévues au contrat.

L'adaptation des exigences d'entretien fait en sorte que le MTQ est plus à même cette année de livrer le niveau de service annoncé aux usagers de la route en début de saison. La priorité du MTQ est la sécurité des usagers circulant sur son réseau et c'est dans cette perspective que les décisions sont prises.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robert Poëti', written in a cursive style.

Robert Poëti